



Rural Evaluation News
Numéro 9 - Août 2012

Newsletter du Réseau européen d'Évaluation du Développement rural

Dans ce numéro:

Le premier article présente les lignes directrices pour l'évaluation *ex ante* des Programmes de développement rural 2014-2020; • Glanez des informations sur la méthode "enquête de satisfaction" utilisée en Italie qui a impliqué activement les parties intéressées dans l'évaluation du Programme du Réseau rural national; • Coup de projecteur sur la Flandre (BE) qui présente son système d'évaluation *in itinere*; • Ainsi que l'actualité en bref, à savoir les résultats du quatrième atelier de bonnes pratiques "De l'évaluation *in itinere* au plan d'évaluation" (Vienne, le 14 mai), la 11^e réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation, une réunion des Réseaux ruraux nationaux (Ähtäri, Finlande du 7-9 mai) qui s'est penché sur le travail en réseau en tant qu'outil de politique de développement rural, y compris l'évaluation des réseaux.

Sommaire

Prochainement : Lignes directrices pour l'évaluation *ex ante* des Programmes de développement rural 2014-2020..... 1

S'informer de la satisfaction du client pour évaluer les résultats – bonne pratique d'Italie..... 4

Pleins feux sur ... L'évaluation *in itinere* du Programme de développement rural en Flandre, Belgique..... 5

En bref

o De l'évaluation *in itinere* au plan d'évaluation..... 7

o Réseaux ruraux en tant qu'outils de politique – Comment les évaluer ? ... 8

o La 11^e réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation..... 10

Publications du Helpdesk Evaluation ... 12

Prochainement : Lignes directrices pour l'évaluation *ex ante* des Programmes de développement rural 2014-2020

Robert Lukesch

La préparation de la période de programmation 2014-2020 bat son plein. À la demande des États membres et sous la houlette de la Commission européenne, le Helpdesk Evaluation a créé un Groupe de travail thématique chargé d'élaborer des lignes directrices sur les évaluations *ex ante* des Programmes de développement rural (PDR). Cette version préliminaire des lignes directrices sera publiée sous peu. Elle ne pourra être finalisée officiellement qu'après l'adoption des textes légaux et sera adaptée à ce moment, si nécessaire. Les textes reflètent les propositions actuelles et constitueront des instruments utiles pour favoriser une compréhension commune du processus d'évaluation *ex ante*, y compris de l'évaluation environnementale stratégique (EES).



Photo: Maylis Campbell

Lire la suite ►

Votre avis nous intéresse

Cette newsletter se veut pratique, accessible et conviviale à toute personne intéressée par l'évaluation des programmes et mesures de développement rural dans l'Union européenne. Souhaitant savoir ce que vous pensez de son contenu, nous vous invitons à nous transmettre vos suggestions quant aux articles et aux rubriques. Merci d'envoyer vos commentaires à: info@ruralevaluation.eu

Abonnement

Avez-vous un collègue ou une connaissance qui souhaiterait recevoir cette newsletter électronique? L'inscription sur la liste d'envoi est très simple: Pour s'abonner [cliquer ici](#). Au contraire, si vous souhaitez voir votre nom retiré de notre liste: Pour se désabonner [cliquer ici](#)

La préparation de la future conception des PDR progresse lentement mais sûrement. L'examen des textes juridiques se poursuit au Conseil et au Parlement européen, tandis que la Commission travaille sur les détails techniques du système qui, à terme, feront partie intégrante des actes d'exécution. Le Cadre stratégique commun (CSC) est un document d'orientation qui traduit la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive en actions clés des cinq fonds du CSC¹. Il ouvre la voie vers une coordination entre les différentes politiques ayant un impact territorial à de multiples niveaux de pouvoir mais il a un prix : une complexité croissante des processus de gouvernance, en particulier dans la phase de préparation, et la nécessité de commencer tôt alors que les incertitudes sont encore nombreuses. La conception des PDR est un processus qui se mêle à d'autres processus importants : l'évaluation *ex ante*, qui comprend l'évaluation environnementale stratégique (EES), et l'élaboration du Contrat de partenariat. Les liens entre la programmation, l'évaluation *ex ante* et la consultation EES sont illustrés à la figure 1 ci-dessous.

Les États membres ont reconnu très tôt les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de ce processus et ont réclamé des Lignes directrices sur l'évaluation *ex ante*. Le Helpdesk Evaluation a répondu rapidement en créant un Groupe de travail thématique, composé de spécialistes de l'évaluation, et un groupe composé de membres du Comité d'experts chargé de l'évaluation et de la Commission européenne, devant servir de "caisse de résonance" pour les retours d'informations. Après une série de réunions et de discussions approfondies, le Helpdesk a soumis, pour consultation et révision, un projet de Lignes directrices aux membres du Comité d'experts chargé de l'évaluation, réunis le 12 juin, à Bruxelles.

Ces Lignes directrices comportent trois parties :

- (i) **But et processus de l'évaluation *ex ante*** : Cette partie s'adresse principalement aux Autorités de gestion. L'évaluation *ex ante* étant parfois considérée comme redondante et lourde, les Lignes directrices soulignent l'intérêt de l'exercice en tant qu'investissement et que moyen de réaliser un PDR bien ciblé et mis en œuvre sans heurts dans les sept prochaines années. Il s'agit surtout de bien définir les rôles et les responsabilités, le calendrier et les contextes de dialogue. Si l'on s'applique à bien régler ces points, l'évaluation, crainte au départ comme trop lourde, peut se révéler, à terme, un précieux atout (voir figure 1 ci-dessus).

1. Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, Fonds de cohésion, Fonds européen agricole pour le développement rural et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

Figure 1: Exemple de liens entre la programmation, l'évaluation *ex ante* et l'EES

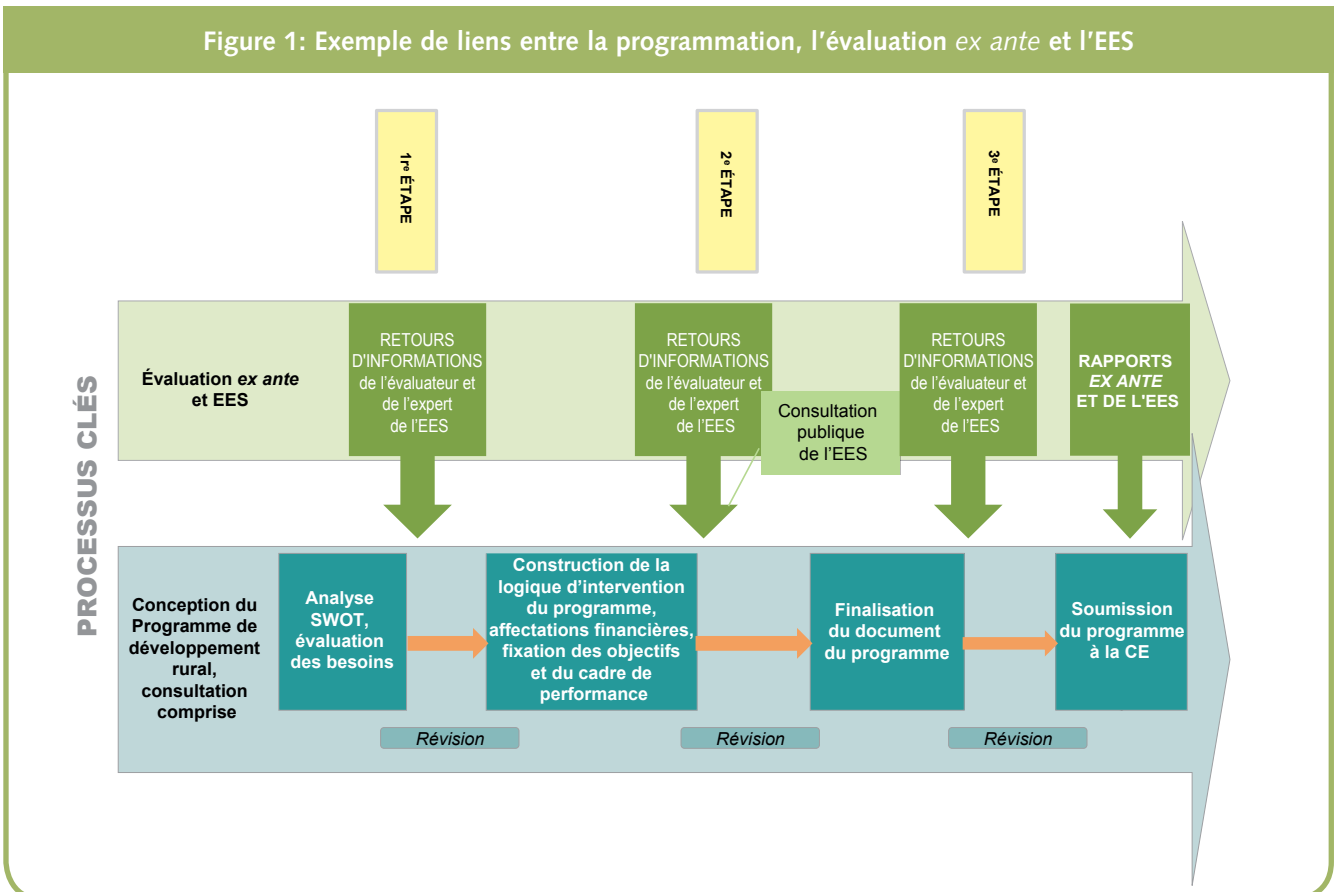
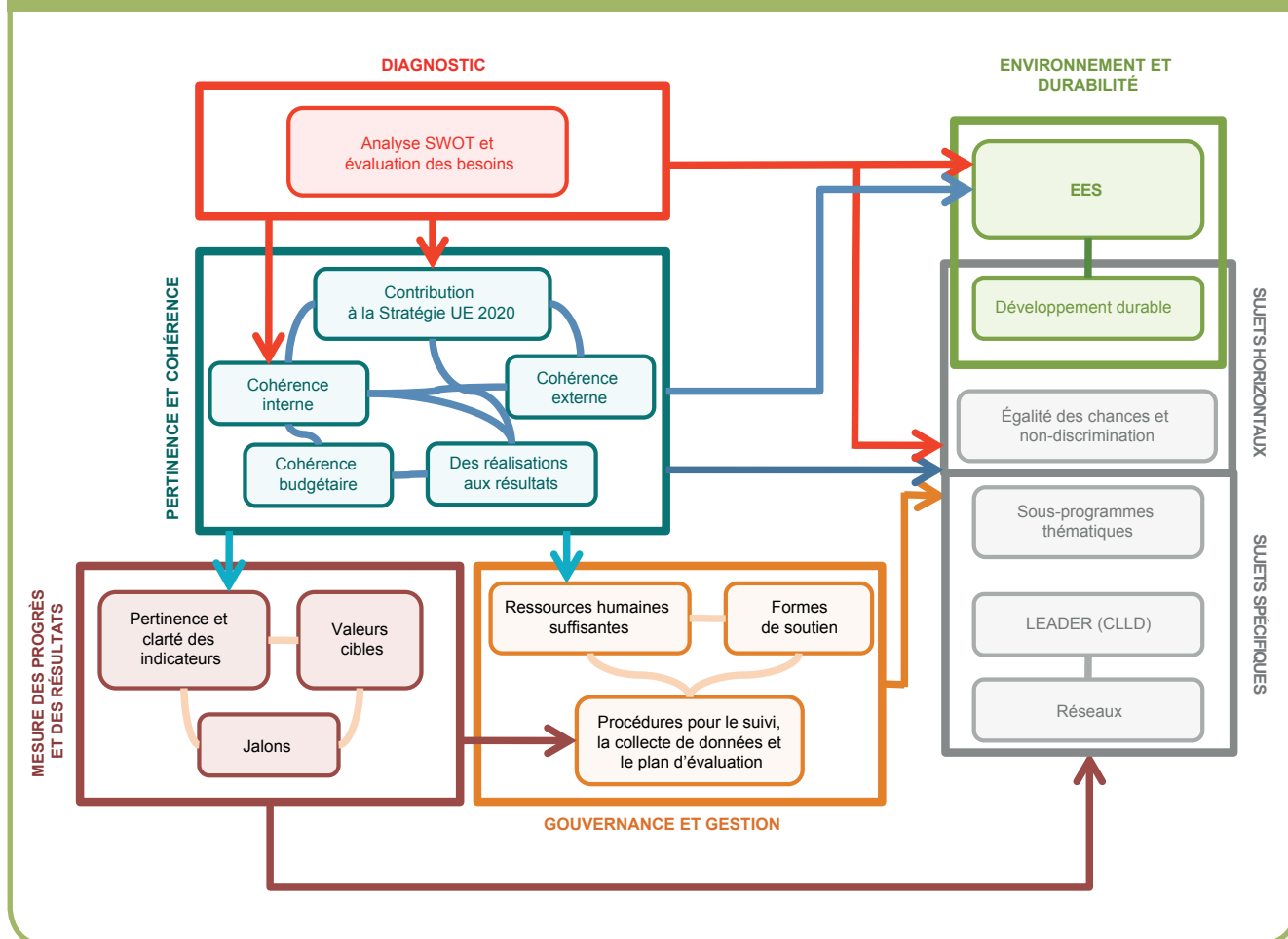


Figure 2: Sujets et tâches couverts dans les Lignes directrices pour l'évaluation *ex ante*



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

- (ii) **Sujets et tâches à mener par le responsable de l'évaluation *ex ante* :** Cette partie cible principalement les évaluateurs et techniciens des Autorités de gestion, qui suivent les aspects techniques du processus de plus près. Les Lignes directrices décrivent la portée de chaque tâche requise par le projet du FEADER et par le Règlement portant dispositions communes². Elles abordent les principaux défis et suggèrent des méthodes et approches pour les relever. Le processus de l'EES est aussi couvert (voir figure 2 ci-dessous).
- (iii) **Une boîte à outils** comprenant un glossaire, des indicateurs de contexte, des modèles de contrats pour l'adjudi-

cation d'évaluations *ex ante* et EES, un modèle type de rapport d'évaluation *ex ante*. Y figure aussi une liste complète d'exemples de questions d'évaluation pour chaque thème couvert dans cette deuxième partie des Lignes directrices.

Pour en savoir plus

- o ["Getting the most from your RDP - Guidelines for the ex ante evaluation of 2014-2020 RDPS", VERSION PROVISOIRE, août 2012, Helpdesk Evaluation.](#)
- o [Atelier de bonnes pratiques - Rédiger les cahiers des charges pour les évaluations ex ante, Bruxelles, Belgique - 1er mars 2012 \(en anglais\)](#)

2. [Article 84 de la proposition de Règlement sur le développement rural COM \(2011\) 627/final/2](#) and [Article 48 de la proposition de Règlement portant dispositions communes COM \(2011\) 615](#)

S'informer de la satisfaction du client pour évaluer les résultats – bonne pratique d'Italie

Francesca Angori, Ecosfera

Après l'évaluation à mi-parcours du PRRN italien (2010), l'évaluateur a commencé à expérimenter une nouvelle méthode qui associe activement à l'évaluation du PRRN les parties intéressées par le développement rural aux niveaux européen, régional et local. Appelée "Enquête de satisfaction" (ES), cette méthode a permis de recueillir des informations et une évaluation des résultats atteints, directement auprès des bénéficiaires finaux. De plus, elle a contribué à favoriser une mise en réseau et une participation des parties intéressées.

Méthodologie en quatre étapes

La méthodologie comprend 4 phases principales :

1. Planification des buts principaux, du contenu et des parties intéressées à associer au processus (plan opérationnel pour l'enquête de satisfaction (ES), réunions avec les Autorités de gestion).
2. Collecte d'informations et de données au moyen de questionnaires, d'interviews, de deux études de cas approfondies au niveau des AG des Programmes de développement rural, brainstorming au niveau européen (Réseau européen d'évaluation, Réseau européen de développement rural).
3. Élaboration de données, rédaction de conclusions et de recommandations (résultats atteints et efficacité du RRN, recommandations pour répondre aux besoins et propositions des parties intéressées).
4. Diffusion des résultats par divers moyens (Rapport annuel d'évaluation, brochure d'évaluation, site Internet du RRN, etc.).

L'enquête de satisfaction vise principalement à recueillir des informations et des données par le biais d'interviews (via des questionnaires) de diverses parties intéressées (Commission européenne, Autorités de gestion des PDR, organisations agricoles et Groupes d'action locale). En outre, des interviews téléphoniques ont été organisées pour couvrir tous les programmes régionaux italiens (21 PDR). Les questionnaires ont aussi été publiés sur le site Internet du RRN afin d'élargir la consultation à toute partie intéressée souhaitant participer à cette enquête.

Deux questionnaires différents ont été conçus en étroite collaboration avec les AG et le RRN. Ils ont été utilisés pour évaluer la satisfaction des bénéficiaires finaux du RRN vis-à-vis des activités mises en œuvre via le PRRN. Plusieurs questions spécifiques ont été posées afin de recueillir à la fois des avis généraux sur le programme et des suggestions d'améliorations.

Quels ont été les résultats ?

L'ES a été utilisée comme source complémentaire d'informations qualitatives sur les sept indicateurs transversaux de résultats du programme du RRN italien. Elle a permis de recueillir des informations sur le degré de satisfaction des parties intéressées, sur le pourcentage d'acteurs ayant bénéficié de l'aide du RRN, sur le pourcentage de produits du RRN utilisés par les parties intéressées, etc. et s'est révélée une technique d'évaluation valable. L'analyse des parties intéressées a mis en lumière les points forts du Programme du RRN (par ex. capacité de créer un réseau rural national, fourniture aux AG de lignes directrices utiles pour les activités de S&E, etc.). Elle s'est en outre avérée très utile pour axer les activités sur les besoins réels exprimés par les bénéficiaires et ses résultats alimenteront la préparation de la prochaine période de programmation.

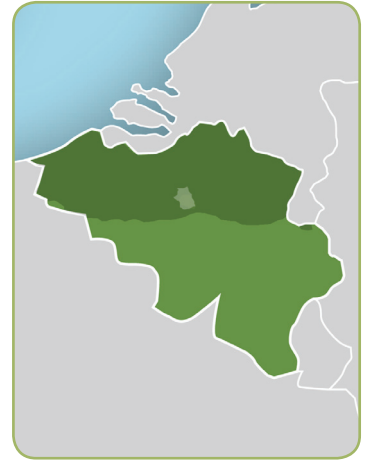
Cette méthode a aussi permis d'adapter l'ensemble d'indicateurs du RRN et de répondre à diverses questions d'évaluation, en particulier concernant les résultats du programme, par exemple : Le RRN a-t-il répondu aux besoins des parties intéressées ? Le RRN est-il à même d'atteindre les parties intéressées rurales italiennes pertinentes ? Vu le succès de l'ES, le dialogue avec les parties intéressées se poursuit sur le site Internet (questionnaire en ligne) et lors d'événements organisés par les AG (questionnaire spécifique). De nouvelles approches novatrices en ligne sont utilisées pour continuer à sonder la satisfaction des utilisateurs et bénéficiaires finaux.

Pour en savoir plus

- o [Programme RRN d'Italie](#)
- o [Site Internet du Réseau rural national Italie](#) (disponible uniquement en italien et en anglais)
- o [PIANETA PSR, bulletin d'information en ligne du RRN](#) (disponible uniquement en italien)
- o [Magazine en ligne du RRN](#) (disponible uniquement en italien)

Pleins feux sur ... L'évaluation *in itinere* du Programme de développement rural en Flandre, Belgique

Linn Dumez



La Région flamande est une des trois régions de Belgique. Située au nord de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale et au cœur de l'Europe, elle partage des frontières avec les Pays-Bas, la France et les deux autres Régions de Belgique et fait partie des régions métropolitaines de l'Europe du Nord-Ouest. En Flandre, comme dans bien d'autres parties de l'Europe, les zones rurales se caractérisent par un paysage cultivé. Le secteur agricole couvre environ la moitié de la superficie de la Région flamande.

Comme la politique rurale européenne peut être mise en œuvre au niveau régional, la Flandre a adopté une stratégie et un programme de développement rural qui lui sont propres. Elle y met l'accent sur la qualité de vie dans une zone fortement urbanisée faisant un usage multifonctionnel de l'espace non bâti fragmenté et accorde un rôle important à l'agriculture et à l'horticulture.

Le financement public total du Programme de développement rural (PDR) s'élève à 715 869 855 euros. La Flandre apporte 64,5% de ce montant, le solde étant couvert par l'Union européenne.

Évaluation *in itinere* : organisation, structuration et responsabilités

L'évaluation *in itinere* du PDR est organisée en interne par un service du ministère de l'Agriculture. Au sein de ce ministère,

Paysage rural flamand typique



Photo: Réseau rural flamand

une équipe de 14 personnes répond à tous les besoins de suivi et d'étude de ce ministère régional (par ex. collecte et traitement de données du Réseau d'Information Comptable Agricole flamand - RICA, les comptes rendus sur l'agriculture et la pêche en général, des études concernant la Politique Agricole Commune, etc.).

La majorité des études d'évaluation *in itinere* concernant le PDR sont réalisées en interne par cette équipe. Chaque année, un plan d'évaluation *in itinere* est mis au point pour le PDR. Pour chaque étude d'évaluation *in itinere*, on associe les organes pertinents de mise en œuvre et l'on crée un groupe directeur informel. Pour les évaluations *ex ante*, à mi-parcours et *ex post*, des contrats sont passés avec des partenaires externes et un groupe directeur formel est mis sur pied.

Les comptes rendus sur les activités de suivi et d'évaluation se font pendant les réunions du Comité de mise en œuvre, qui ont lieu toutes les six semaines et réunissent des représentants de l'Autorité de gestion, de l'Organisme payeur et de tous les organes de mise en œuvre.

La collecte de données sur le PDR est effectuée par divers services, ce qui signifie que le ministère a un accès direct à de multiples sources de données, telles que les bases de données administratives et celles du RICA. Ces données peuvent être utilisées pour des études d'évaluation *in itinere* et sont mises à la disposition des responsables des évaluations *ex ante*, à mi-parcours et *ex post*.

Réalisations de l'évaluation *in itinere*

Pour optimiser la qualité des données et réduire au minimum le travail des fournisseurs de données, un système informatique de pointe a été mis en place, sur la base d'un logiciel SAS. Ce système sert à effectuer les calculs de suivi pour les rapports intermé-

dières annuels. Les organes de mise en œuvre fournissent des données de suivi annuelles sous forme de tableaux et les responsables du ministère traitent ces données avant de les soumettre à la Commission européenne.

Un système a été créé pour évaluer l'impact environnemental de l'aide à l'investissement (mesures 121 et 311). Plusieurs indicateurs ont été élaborés pour chaque type d'investissement et les données ont été systématiquement recueillies par l'organe de mise en œuvre. À partir de ces données, le responsable de l'évaluation à mi-parcours a calculé quelques indicateurs d'impact en rapport avec l'impact environnemental des investissements soutenus. La figure 3 illustre l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre évitées entre janvier 2008 et juillet 2010 grâce aux divers types d'investissements mis en œuvre au titre des mesures 121 et 311 pour réduire les émissions de GES.

Un nombre significatif d'études d'évaluation *in itinere* ont été réalisées en interne depuis le début de la période de programmation, notamment le calcul de l'indicateur de Haute valeur naturelle et une analyse de l'acceptation de mesures agro-environnementales par les agriculteurs. En 2010, l'Institut pour l'étude de la nature et des forêts a créé un réseau de suivi pour mesurer l'impact du PDR sur les oiseaux des prairies et l'avifaune des terres agricoles. Ce suivi continuera au cours de la période actuelle de programmation, afin de recueillir plus de données sur l'impact du PDR sur la biodiversité.

Depuis 2012, les études d'évaluation *in itinere* s'attachent principalement à préparer la nouvelle période de programmation. Parmi les sujets des prochaines études, citons le calcul des coûts des mesures agro-environnementales pour les agriculteurs, les coûts administratifs des mesures liées au PDR, les scénarios pour un nouveau Système de conseil agricole et la mise en œuvre du Partenariat européen pour l'innovation.

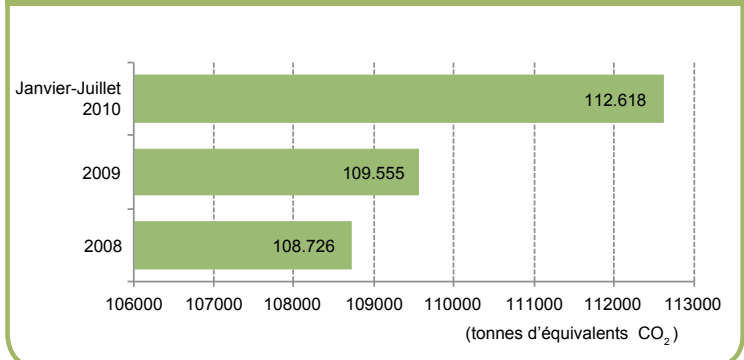
Une synthèse des recommandations issues des activités d'évaluation *in itinere* et de l'évaluation à mi-parcours est en cours de rédaction. Ces recommandations serviront de base à la préparation de l'évaluation *ex post* et de la nouvelle période de programmation.

Défis de l'évaluation

Comme le PDR flamand englobe de nombreuses mesures différentes, il faut un ensemble considérable de données pour assurer le suivi et l'évaluation. L'identification de méthodes appropriées d'évaluation, la collecte des données pertinentes et la détermination de groupes de contrôle adéquats posent autant de défis supplémentaires.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le système d'évaluation *in itinere* en Flandre, veuillez envoyer un courriel à [Michael Van Zeebroeck](mailto:Michael.Van.Zeebroeck).

Figure 3: Total des émissions de gaz à effet de serre évitées sur la période 2008-2010



Source: Département agriculture et pêche, Belgique

Pour en savoir plus

- o [L'agriculture dans une région urbaine verte et dynamique](#)
- o [Services bleus dans l'agriculture et l'horticulture flamandes](#)
- o [Évaluation des mesures agro-environnementales en Flandre \(Belgique\)](#)
- o [Services verts et bleus en Flandre. Expériences pratiques](#)
- o [Impacts de la politique agricole sur le développement rural en Belgique : étude de cas consacrée à la Région flamande](#)
- o [Indicateurs pour le contrôle des terres agricoles à haute valeur naturelle. Analyse exploratoire](#)
- o [Politique et instruments d'innovation pour l'agriculture et l'horticulture flamandes](#)
- o [Perspectives et défis de la diversification agricole en région péri-urbaine \(Flandre - Belgique\)](#)
- o [Encourager la coopération dans le secteur agricole et horticole. Partie 1 : Possibilités et problèmes entravant la coopération](#)
- o [Encourager la coopération dans le secteur agricole et horticole. Partie 2 : Possibilités dans le cadre de la Politique rurale européenne](#)
- o [Comparaison européenne des aides à l'investissement](#)
- o [Politique de cohésion en rapport avec la Politique de développement rural](#)
- o [Constatations des agriculteurs concernant les mesures agro-environnementales](#)

En bref

De l'évaluation *in itinere* au plan d'évaluation

Valérie Dumont

Le quatrième Atelier de bonnes pratiques du Helpdesk Evaluation, organisé conjointement avec le ministère autrichien de l'Agriculture, a exploré comment l'évaluation *in itinere* a été mise en œuvre durant la période de programmation en cours et a lancé un premier échange d'idées, entre les États membres et la Commission européenne, sur le plan d'évaluation¹ que les Autorités de gestion devront établir pour chaque nouveau Programme de développement rural (PDR). Ce plan constituera la base des activités d'évaluation pour la période de programmation 2014-2020. Il sera tenu compte de l'expérience acquise via l'évaluation *in itinere* des PDR en cours pour établir les exigences minimums du futur plan d'évaluation, qui seront précisées dans les actes d'exécution. L'atelier a eu lieu le 14 mai, à Vienne, et a réuni plus de 40 participants de 20 États membres.

État d'avancement de l'évaluation *in itinere*

Leo Maier, Chef de l'Unité "Évaluation des mesures applicables à l'agriculture, études", DG Agriculture et Développement rural, a esquissé l'état d'avancement de l'évaluation *in itinere* des PDR dans l'UE-27. La Commission souhaitait que l'évaluation soit intégrée dans le cycle du programme, avec des activités d'évaluation continue au niveau du PDR, des comptes rendus annuels, des évaluations à mi-parcours et *ex post*, des études thématiques connexes et un réseau d'évaluation animé par un service du Helpdesk. Ce système est maintenant bien en route et nombre des obstacles initiaux ont été surmontés. Un dialogue constructif s'est noué entre les États membres et la Commission, ainsi qu'entre les États membres eux-mêmes. D'importantes activités de développement des capacités et de préparation sont en cours et, en général, les Autorités de gestion étaient mieux préparées pour les évaluations à mi-parcours que dans la période précédente.

Deux Autorités de gestion (Autriche et Belgique – Flandre) et deux évaluateurs (pour la Bulgarie et l'Italie – Piémont) ont été invités à cet atelier pour décrire le mode d'organisation de l'évaluation *in itinere* des PDR dans leurs pays respectifs (en interne ou externalisé) et pour présenter les leçons que l'on peut tirer de leurs expériences. Voici quelques-unes des difficultés mentionnées : absence d'une définition claire des rôles et responsabilités concernant l'évaluation ; difficulté d'obtenir la participation de parties intéressées pertinentes pour l'évaluation ; un taux de rotation élevé du personnel a

menacé la continuité du savoir-faire en matière d'évaluation ; la qualité et la disponibilité des données et, enfin, un manque général d'appropriation de l'exercice d'évaluation.

Réflexion sur le contenu du Plan d'évaluation

Le plan d'évaluation, en tant qu'outil permettant de guider l'évaluation du développement rural, a été le principal sujet de la session de l'après-midi. Répartis en petits groupes, les participants ont été invités à réfléchir sur les thèmes que devrait couvrir un plan d'évaluation utile. Les 9 thèmes potentiels suivants ont été retenus. (voir la figure 4 ci-dessous).

Les participants ont conclu qu'il serait utile de préciser, dans le plan d'évaluation, les buts et objectifs spécifiques poursuivis par ce plan et par les évaluations qui y sont mentionnées et de clarifier le mode de gestion et de coordination du processus d'évaluation (gouvernance). Il faudrait aussi tenir compte des liens et de la coordination avec les évaluations d'autres politiques. Pour soutenir la mise en œuvre concrète des évaluations, il a été jugé nécessaire d'établir un calendrier des différentes activités et d'y affecter des ressources appropriées. En ce qui concerne l'approche de l'évaluation, il conviendrait d'examiner le ciblage et les priorités que les autorités en charge des programmes entendent donner à différents sujets d'évaluation afin de garantir que les mesures soient évaluées

Figure 4: Contenu potentiel d'un plan d'évaluation



Source: Helpdesk et Réseau européen d'évaluation

1. Article 49 de la proposition de Règlement portant dispositions communes COM (2011) 615 et Article 83 de la proposition de Règlement sur le développement rural COM (2011) 627

En bref

de façon suffisamment détaillée, au bon moment. Il faudrait aussi spécifier les données requises pour les différentes activités d'évaluation, identifier les lacunes et proposer des solutions pour y remédier.

Au cours de la prochaine période de programmation, les Groupes d'action locale du programme LEADER devront non seulement évaluer leurs propres stratégies², mais aussi fournir des informations sur leurs activités, qui serviront d'intrants pour le suivi et l'évaluation au niveau du programme. Ils auront dès lors besoin d'une aide qui dépasse celle qu'apportent les Réseaux ruraux nationaux. Il faudra, par exemple, élaborer des lignes directrices, des documents types et des méthodologies spécifiques pour les GAL.

Enfin, il faudra réfléchir à la façon dont les résultats de l'évaluation devraient être communiqués aux parties intéressées, afin d'en garantir une utilisation appropriée et efficace.

Outre les 9 éléments clés susmentionnés pour le plan d'évaluation, les participants ont identifié d'autres sujets qu'ils ont considérés comme importants pour guider l'évaluation *in itinere*. Pour que le plan d'évaluation reste suffisamment souple pour répondre aux problèmes à mesure que ceux-ci se posent, ils ont suggéré, comme solution possible, la création d'une structure double, composée d'une esquisse

2. [Art. 30 de la proposition de Règlement portant dispositions communes COM \(2011\) 615](#)



Photo: Helpdesk évaluation

Vote des participants sur le contenu du plan d'évaluation au cours de l'atelier de bonnes pratiques, le 14 mai à Vienne

incluse dans le PDR, qui ne pourrait être modifiée que moyennant une modification du programme, complétée par un programme de travail souple, plus détaillé.

Pour en savoir plus

- o [Page Internet sur les bonnes pratiques](#)
(en anglais uniquement)

Réseaux ruraux en tant qu'outils de politique – Comment les évaluer ?

Jela Tvrdonova

Les réseaux ont toujours joué un rôle très important dans les zones rurales de toute l'Europe. Ils constituaient des outils de soutien mutuel, d'information et de partage des connaissances et des compétences dans des communautés et régions rurales marginales et défavorisées et étaient souvent une condition de survie. L'Union européenne a reconnu, en âme et conscience, la valeur du travail en réseau en tant qu'instrument de développement rural et, sur la base des expériences acquises au cours de la mise en œuvre de l'Initiative communautaire Leader pour le développement rural, a étendu et développé cette idée. Pendant la période de programmation 2007-2013 en cours, le travail en réseau a été ouvert à un vaste éventail de parties intéressées et de bénéficiaires du développement rural, sous la forme de Réseaux ruraux nationaux (RRN).

Pour étudier la valeur ajoutée que les réseaux ruraux peuvent et devraient apporter aux zones rurales de l'UE, en plus des activités stipulées dans les textes juridiques, la Commission européenne et le Point de contact du REDR ont organisé, en collaboration avec le Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural, la 15^e réunion des RRN, sur le thème "Comment améliorer l'efficacité et l'efficience du travail en réseau en tant qu'outil de politique de développement rural dans l'UE-27 ?", les 8-9 mai 2012, à Ähtäri, une zone peu peuplée de l'Ostrobotnie du Sud (Finlande). Des représentants des Autorités de gestion des PDR, des Réseaux ruraux nationaux et des évaluateurs y ont assisté.

En bref

Suivi et évaluation des réseaux

La première journée de la réunion d'Ähtäri a été principalement consacrée au suivi et à l'évaluation des réseaux ruraux, en tant qu'outils visant à soutenir les objectifs de la politique rurale en matière de compétitivité, d'environnement, de qualité de vie et de gouvernance locale. Les activités des réseaux ruraux ont accru la diffusion des savoir-faire, les capacités, la coopération, l'implication des acteurs ruraux et l'innovation dans les zones rurales. Il est intéressant de souligner qu'ils ont principalement contribué aux objectifs des Axes 3 et 4 et, dans une moindre mesure, à ceux des axes auxquels la majeure partie des ressources avaient été affectées (par ex. l'Axe 2).

Pour évaluer les réseaux, des approches très simples ont été utilisées, reposant sur le suivi des données ou sur des méthodes qualitatives de participation associant les parties intéressées des réseaux. (Voir l'exemple de la méthode de "satisfaction du client" appliquée par l'évaluateur italien du Programme du Réseau rural national en page 7 de cette Newsletter). Des études comparatives avancées ou une analyse des réseaux sociaux ont rarement été menées. Souvent, les résultats de l'évaluation n'ont pas été correctement interprétés, en ce sens qu'ils n'ont pas été liés aux objectifs du Programme de développement rural (PDR) ou aux parties intéressées.

Leçons à tirer pour l'avenir

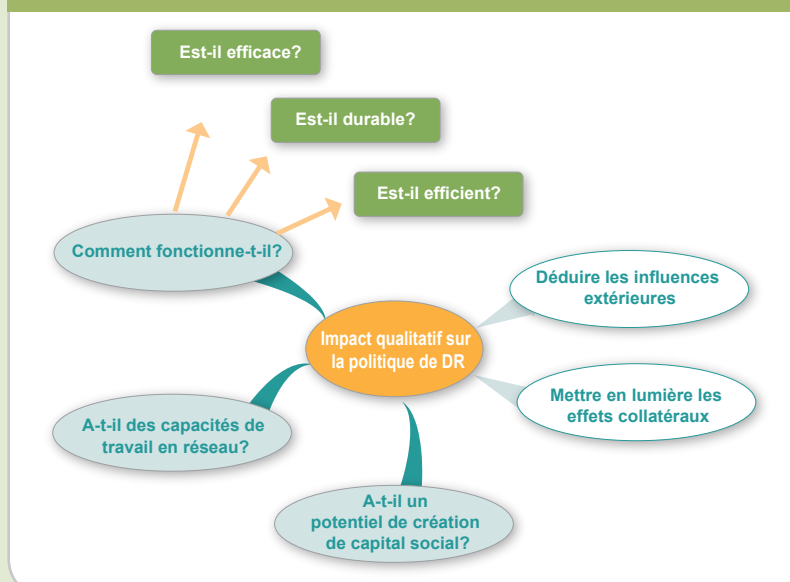
La deuxième journée de réunion s'est penchée sur l'utilisation qui peut être faite à l'avenir des leçons tirées de l'évaluation des réseaux ruraux (par ex. évaluation *ex post*, programmes

Au cours d'une séance en dialogue libre, les participants ont débattu sur les pistes sur lesquelles se concentrer lors de l'évaluation des réseaux ruraux, 9 mai 2012, Ähtäri, Finlande



Photo: Helpdesk évaluation

Figure 5: Réseaux ruraux – que faut-il évaluer ?



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

futurs). La session de débats participatifs a notamment abordé les points sur lesquels l'évaluation des réseaux devrait se concentrer. Il faut d'abord clarifier le but du réseau et examiner si les activités du réseau sont conformes à ce but. Ensuite, il convient d'étudier si ces activités ont, sur les zones rurales, un impact qui contribue de façon efficace, efficiente et durable à réaliser les objectifs de la politique rurale. Dernier point, et non des moindres, l'analyse devrait aussi porter sur la capacité du réseau à s'étendre et à créer un capital social.

Le Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural utilisera les résultats et conclusions de cette réunion pour actualiser le Document de travail sur l'évaluation des Programmes des Réseaux ruraux nationaux qui sera publié dans les prochains mois. En outre, un document sur ce sujet sera présenté à la 10e conférence de la Société européenne d'évaluation, qui se tiendra à Helsinki (3-5 octobre 2012), ce qui traduit un intérêt plus large pour cette problématique dans l'ensemble de la communauté de l'évaluation.

Pour en savoir plus

- o Des documents contextuels et un résumé de la 15^e réunion des RRN sont disponibles sur la page : http://enrd.ec.europa.eu/en-rd-events-and-meetings/meetings/fr/15th-nrn-meeting_fr.cfm
- o [Site officiel de la 10e Conférence biennale de la SEE](#) (en anglais uniquement).

En bref

La 11^e réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation

Maylis Campbell

Deux sujets ont dominé le programme de la 11^e réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation (12 juin 2012, Bruxelles) : le projet de lignes directrices pour l'évaluation *ex ante* des programmes de développement rural de la période 2014-2020 et les indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la PAC après 2013. Les représentants des États membres ont aussi été informés des résultats du quatrième Atelier de bonnes pratiques du Helpdesk Evaluation, sur le thème de l'évaluation *in itinere* (14 mai 2012, Vienne, Autriche), et de la 15^e réunion des Réseaux ruraux nationaux (7-9 mai 2012, Ähtäri, Finlande), consacrée au travail en réseau en tant qu'outil de politique de développement rural, y compris à l'évaluation des réseaux.

Présentation du projet de Lignes directrices pour l'évaluation *ex ante*

Rédigé par un Groupe de travail thématique du Helpdesk Evaluation à la demande des États membres et sous la houlette de la Commission européenne, le projet de lignes directrices pour l'évaluation *ex ante* des Programmes de développement rural de la période 2014-2020 a été

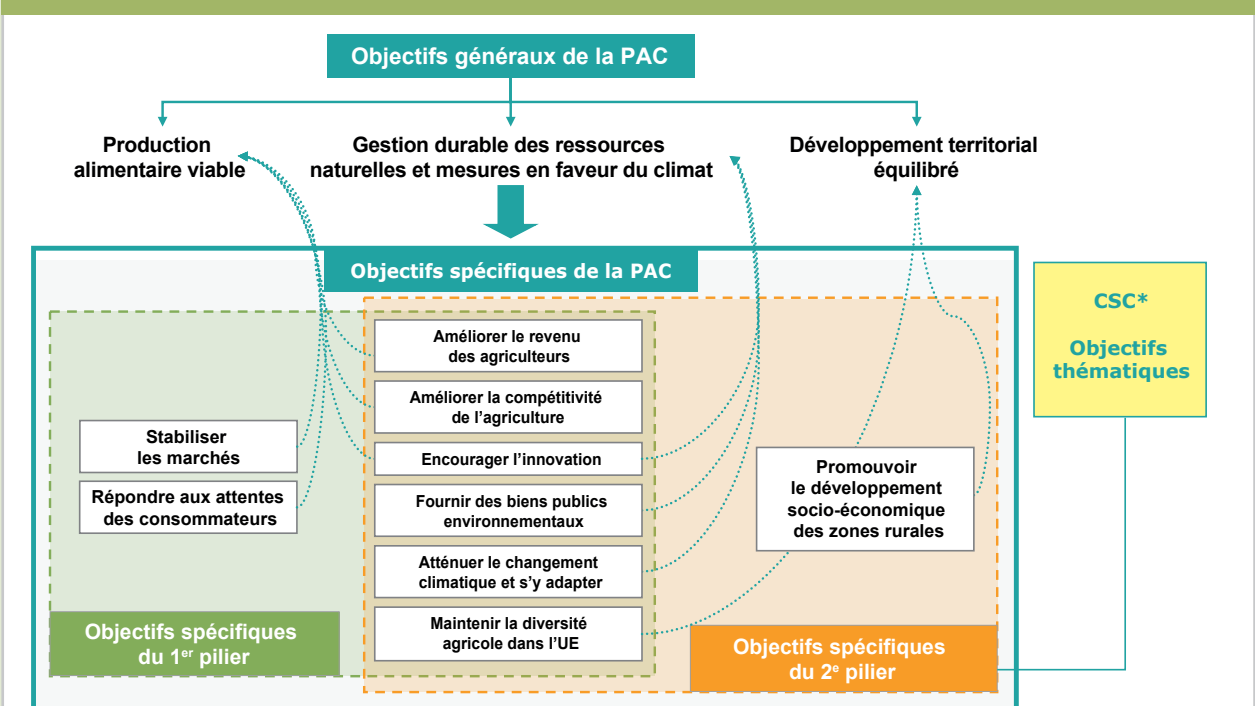
présenté aux délégués. Zélie Peppiette (DG AGRI Unité L.4 "Évaluation des mesures applicables à l'agriculture, études") a expliqué le contexte et le processus, tandis que des experts du Helpdesk Evaluation ont exposé les lignes directrices en détail. (Voir article connexe en page 1 de cette Newsletter.)

Les États membres ont été invités à communiquer leurs commentaires sur ce projet de lignes directrices pour le 30 juin, afin qu'un projet révisé puisse être rédigé.

Indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la PAC après 2013

La 11^e réunion a offert aux représentants des États membres une nouvelle occasion de discuter de l'ensemble d'indicateurs proposé pour le futur système de suivi et d'évaluation de la PAC après 2013. Tassos Haniotis, Directeur de la direction Analyse économique, perspectives et évaluations, DG Agriculture et Développement rural, a planté le décor dans un exposé sur le but du suivi et de l'évaluation et sur l'état d'avancement des travaux sur les indicateurs.

Figure 6: Logique d'intervention pour la PAC 2014-2020



*CSC : Cadre stratégique commun couvrant le FEDER, le FSE, le Fonds de cohésion, le FEADER et le FEAMP

En bref

Il a expliqué les adaptations apportées aux indicateurs à la suite des discussions menées avec les États membres et les parties intéressées au cours des ateliers conjoints du Comité de coordination du REDR et du Comité d'experts chargé de l'évaluation (Bruxelles, 14-15 mars 2012). La liste d'indicateurs proposée initialement a été actualisée en termes de cohérence, de disponibilité des données, de simplicité et de pertinence.

Yves Plees (DG AGRI, Unité L.4 "Évaluation des mesures applicables à l'agriculture, études") a exposé les indicateurs d'impact pour la PAC. Il a expliqué qu'il fallait un ensemble d'indicateurs pour la PAC après 2013, afin de répondre aux besoins d'informations sur les réalisations des deux piliers en termes de responsabilisation, de mesure des performances et d'évaluation. Il a juxtaposé la logique d'intervention des 1er et 2e piliers, pour montrer comment les mesures et instruments de l'un et de l'autre contribuent à la réalisation des objectifs généraux et spécifiques de la PAC et des objectifs de la Stratégie UE-2020 (voir la figure 6 à la page 10).

Il a présenté aux délégués les résultats d'une analyse réalisée par la DG AGRI après la réunion des 14-15 mars et la liste révisée des indicateurs d'impact. Dix-huit indicateurs d'impact, communs aux 1er et 2e piliers, y sont proposés en rapport avec les objectifs généraux de la PAC.

- Production alimentaire viable : 7
- Gestion durable des ressources naturelles/mesures en faveur du climat : 8
- Développement territorial équilibré : 3

Zélie Peppiette a expliqué les modifications qui ont été apportées aux indicateurs de résultat pour le 2e pilier de la PAC depuis la réunion des 14-15 mars : suppression de 7 indicateurs, un ajout et plusieurs modifications/clarifications à la suite des commentaires formulés par les États membres. Seize indicateurs de résultat sont maintenant proposés comme indicateurs cibles pour les dix-huit domaines prioritaires (Les indicateurs cibles pour la priorité 1, de type horizontal, seront fixés au niveau des réalisations). Les délégués ont discuté en petits groupes des indicateurs nouveaux ou considérablement modifiés et des questions restées en suspens et ont ensuite fait part de leurs suggestions, questions et approbations.

Les États membres ont été invités à envoyer, avant la fin juin, leurs commentaires supplémentaires sur les indicateurs proposés. Les détails techniques de chaque indicateur seront précisés dans les fiches des indicateurs et seront discutés à la prochaine réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation (20 septembre 2012).



Photo: courtesy of Evaluation Helpdesk

Discussions animées entre les membres à propos des indicateurs de résultat pour le suivi et l'évaluation de la PAC après 2013.

Retours d'informations de l'atelier sur l'évaluation *in itinere*

Hannes Wimmer a présenté les retours d'informations de l'atelier de bonnes pratiques sur l'évaluation *in itinere*, que le Helpdesk Evaluation a organisé en collaboration avec le service Forêts, environnement et gestion de l'eau du ministère autrichien de l'Agriculture, le 14 mai 2012, à Vienne. Cet atelier a permis de discuter de l'évaluation *in itinere* de la période de programmation en cours, d'échanger des expériences à ce sujet et d'en tirer des leçons importantes en vue de la préparation des plans d'évaluation, qui font partie intégrante des Programmes de développement rural pour la période 2014-2020. (Voir article connexe en page 10 de cette Newsletter.)

et de l'évaluation des réseaux ruraux

Jela Tvrdonova, du Helpdesk, a présenté les retours d'informations de la 15e réunion des RRN (Ähtäri, Finlande, 7-9 mai 2012), consacrée au thème "Comment améliorer l'efficacité et l'efficience du travail en réseau en tant qu'outil de politique de développement rural dans l'UE-27". Cette réunion a principalement porté sur le suivi et l'évaluation des réseaux ruraux, en tant qu'outils destinés à soutenir les objectifs des politiques rurales axés sur la compétitivité, l'environnement, la qualité de vie et la gouvernance locale. (Voir article connexe en page 11 de cette Newsletter.)

La prochaine réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation est prévue pour le 20 septembre 2012.

Pour en savoir plus

- o http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/monitoring-evaluation/index_en.htm

Publications du Helpdesk Evaluation

Orientation et assistance méthodologique

Getting the most from your RDP - Guidelines for the *ex ante* evaluation of 2014-2020 RDPS, VERSION PROVISOIRE, août 2012, 196 pp.

Methodological Assessment of Mid-Term Evaluation Reports of 2007-2013 Rural Development Programmes, mars 2012, 64 pp.

Working Paper on Capturing impacts of Leader and of measures to improve Quality of Life in rural areas, juillet 2010, 110 pp.

Explanatory Notes to the Common Evaluation Questions & Recommendations on Mid-Term Evaluation Reporting, juillet 2010, 26 pp.

Working Paper on the Evaluation of National Rural Network Programmes, juillet 2010, 38 pp.

Working Paper on the CMEF Gross Value Added Indicators, mars 2010, 23 pp.

Working paper on Approaches for assessing the impacts of the Rural Development Programmes in the context of multiple intervening factors, mars 2010, 225 pp.

Guidelines on the Mid-Term Evaluation of Rural Development Programmes, juillet 2009, 26 pp.

Preparing the Mid-Term evaluation of the Rural Development Programmes – A survey of the Member States, juillet 2009, 19 pp.

Document d'orientation sur l'instruction de l'indicateur d'impact "haute valeur naturelle", novembre 2008, 81 pp. Texte, Annexes

Évaluation des besoins et analyses SWOT

Synthesis Report on the Focus Groups 2011, avril 2012, 37pp.

Update of needs assessment in the Member States, mars 2011, 27 pp.

Updated SWOT Analysis Rural Development Evaluation System 2007-2013, novembre 2010, 21 pp.

Update of Needs Assessment in the Member States, novembre 2009, 32 pp.

Paper on the Needs Assessment in the Member States, novembre 2008, 28 pp.

SWOT Analysis Rural Development Evaluation System 2007 – 2013 including CMEF, novembre 2008, 14 pp.

Synthèses des Rapports Annuels d'exécution

Synthesis of the Annual Progress Reports for 2010 concerning Ongoing Evaluation, avril 2012, 47 pp.

Synthesis of the Annual Progress Reports for 2009 concerning Ongoing Evaluation, mars 2011, 36 pp.

Synthesis of the Annual Progress Reports for 2008 concerning Ongoing Evaluation, avril 2010, 20 pp.

Synthesis of the Annual Progress Reports for 2007 concerning Ongoing Evaluation, mai 2009, 22 pp.

Rural Evaluation News

Rural Evaluation News – Issue n°9, juillet 2012, 16 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 8, mai 2012, 19 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 7, octobre 2011, 11 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 6, juin 2011, 15 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 5, octobre 2010, 14 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 4, juin 2010, 18 pp.

Rural Evaluation News - Numéro 3, juillet 2009, 14 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 2, mars 2009, 17 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 1, novembre 2008, 10 pp.

Newsletters "Bonnes Pratiques"

Newsletter of the Good Practice Workshop "From Ongoing Evaluation towards the Evaluation Plan" - Vienna, Austria, 14 mai 2012

Newsletter of the Good Practice Workshop "Drafting Terms of Reference for *ex ante* evaluations" - Brussels, 1 mars 2012

Newsletter of the Good Practice Workshop "High Nature Value farmland and forestry" - Brussels, 20 février 2012

Newsletter of the Good Practice Workshop "Evaluation of National Rural Network Programmes" - Brussels – 7 février 2012

Programmes de travail

Annual Work Programme 2012, janvier 2012, 22 pp.

Annual Work Programme 2011, janvier 2011, 27 pp.

Annual Work Programme 2010, janvier 2010, 38 pp.

Annual Work Programme 2009, janvier 2009, 37 pp.

Annual Work Programme 2008, avril 2008, 27 pp.

Téléchargez nos publications sur notre site!
enrd.ec.europa.eu/evaluation



Équipe éditoriale: Maylis Campbell, Valérie Dumont, Hannes Wimmer. Evaluation Helpdesk, 260 Chaussée Saint-Pierre, B-1040 Brussels.

E-mail: info@ruralevaluation.eu

Site web: <http://enrd.ec.europa.eu/evaluation/>

Graphisme: Anita Cortés.

Traduction: Emmanuel Pons

Collaborateurs: Francesca Angori, Maylis Campbell, Linn Dumez, Valérie Dumont, Robert Lukesch, Zélie Peppiette, Jela Tvrdonova
Le Helpdesk Evaluation travaille sous la supervision de l'Unité L.4 (Évaluation des mesures applicables à l'agriculture, études) de la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne.

Le contenu de cette newsletter ne reflète pas nécessairement le point de vue officiel de la Commission européenne.